

Contrat Pain

Entre le Consommateur en AMAP

Nom :

Prénom :

Tél. / Mail (facultatif) : /

Le consommateur en Amap "Pêche de Vigne" respecte les principes de la charte des AMAP.

Et le producteur Valentin Bodin

Les distributions auront lieu de 18h30 à 19h30 au Chalet du lac Bleu à LEOGNAN toutes les deux semaines à partir du 03/04/2019 jusqu'au 18/03/2020:

Le producteur s'engage à vous proposer dans le respect des principes de la charte des AMAP les produits suivants :

Une tourte de blé rouge 1kg à 6€ ou 2kg à 12€

Un pain complet 1kg à 6€

Un pain d'épeautre 0.320 kg à 2€

Le consommateur s'engage à commander au moins un produit **sur au moins 18 des 26 distributions** proposées.

Les commandes de chaque mois doivent être effectuées au plus tard 3 jours avant la 1^{ère} distribution du mois.

Ex : pour le mois d'avril les commandes pour les distributions des 3 et 17 avril doivent être saisies avant le 1^{er} avril

Le contrat sera à ramener signé au plus tard le 3 avril 2019.

Le règlement se fait par chèques uniquement et de façon **mensuelle** (un chèque par mois d'avril à septembre **soit 6 chèques au total**)

Ex : le consommateur a commandé 6 € de pain à la distribution du 3 avril, et 24 € à celle du 17 avril, il fera un chèque de 30 € le 3 avril

Les chèques sont à ramener au plus tard le jour de la 1^{ère} distribution du mois en cours.

Les chèques sont à rédiger à l'ordre de ***Boulangerie Artisanale MAISON BODIN***

Le consomm'acteur s'engage à participer à une distribution pendant la durée du contrat.

Fait à

Le

Signature du consommateur en AMAP

Signature du producteur